

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	-
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	-

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, Frédérique WEBER

Invités : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM WALTER, TROG, MME FISCHER

Invités excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER

3) Opération PEREN – Convention E.S.

Dans le cadre de la valorisation de la chaleur géothermale du site de MERKWILLER PECHELBRONN, une convention avec l'Electricité de Strasbourg sera rédigée par M. GRAFF du GEIE.

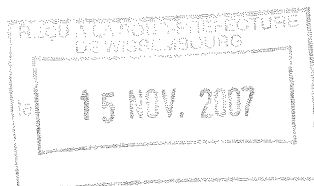
Cette convention permet d'évaluer au mieux la valorisation de cette énergie et économiquement de déterminer les coûts d'exploitation. Trois projets sont envisagés :

- le chauffage de serres,
- le chauffage résidentiel,
- le chauffage d'eau de piscine.

Cette opération de rentabilité des deux forages, porte sur des essais de circulation d'eau entre les deux puits et nécessite un permis d'exploitation de la part de la DRIRE.

Les partenaires financiers sont l'ADEME et la Région Alsace.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 9 novembre 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

